

COMMUNE DE CARTICASI HAUTE-CORSE

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 8 juillet 2020

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil. Concernant Monsieur Jean Benoit Nicolas ORSINI, né à SALICETO le 26/08/1927 et décédé à AIX-EN-PROVENCE le 03/06/1988 où il était domicilié, Résidence Sainte Victoire avenue Saint Jérôme

Propriétaire des biens ci-après désignés :

1°)A CARTICASI 20244

Dans un ensemble immobilier cadastré A 153, lieudit PIAZZA, 205 m², Lot n°4: la totalité du sous-sol, Lot n°5: au rez-de-chaussée, une pièce, Lot n°6: la totalité du premier étage, Lot n°7: la totalité du deuxième étage, Lot n° 8: un grenier

2°)A CARTICASI 20244

Une parcelle sur laquelle est édifié un tombeau familial, cadastrée A 164 de 140m² et A 163 BND lot n° 3 de 1423m²

3°)A CARTICASI 20244

Une parcelle cadastrée A 154 d'une contenance de 115m²

4°)A CARTICASI 20244

Deux parcelles cadastrées A 10 de 4355m² et A 12 de 4297m²

5°)A CARTICASI 20244

Une parcelle cadastrée A 88 BND lot n° 1 de 963m²

6°)A CARTICASI 20244

Diverses parcelles cadastrées A 213 de 45 m², A 214 BND lot n° 1 de 11493 m² et A 215 BND lot numéro 1 de 2112 m²

7°)A CARTICASI 20244

Diverses parcelles cadastrées A 288 de 8420m², A 290 de 10211 m², A 292 de 44m², A 304 BND lot numéro 1 de 29297 m², A 351 de 8731m², A 352 de 9476m², A 358 BND lot n° 2 de 57732m², A 368 de 9730m², A 387 BND lot n° 2 de 21886m², A 425 de 6172m², A 433 de 3972m², A 447 de 117m²

8°)A CARTICASI 20244

Deux parcelles cadastrées B 52 de 8572m² et B 56 de 12702m²

9°)A CARTICASI 20244

Diverses parcelles cadastrées B 134 BND lot n° 1 de 2969m², B 136 de 3201m², B 151 de 1559m², B 165 BND lot n°1 de 2799m², B 173 de 671m², B 193 BND lot n° 1 de 4078m², B 200 de 4767m², B 204 de 284m², B 269 de 5791m², B 271 BND lot n° 2 de 11191m², B 302 de 181074m², B 381 de 31311m², B 144 BND lot n° 1 de 5382m² et B 344 BND lot n° 1 de 7160m² et B 387 de 8780m²

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

Pour avis.

Paule VILLANOVA notaire